

## PROGRAMME CEE

### ADAPT'BATI CONFORT

**Adaptation des bâtiments aux vagues de chaleur et  
maîtrise des besoins de froid**

Webinaire du 10/12/2025



Webinaire du 10/12/2025

## Programme

- Présentation du programme et des acteurs

- AMI de sélection des opérations

**Hakim Hamadou, ADEME / Letizia Roccamena, CSTB / Cédric Lentillon, CEREMA**

- Rôle des centres de ressources régionaux

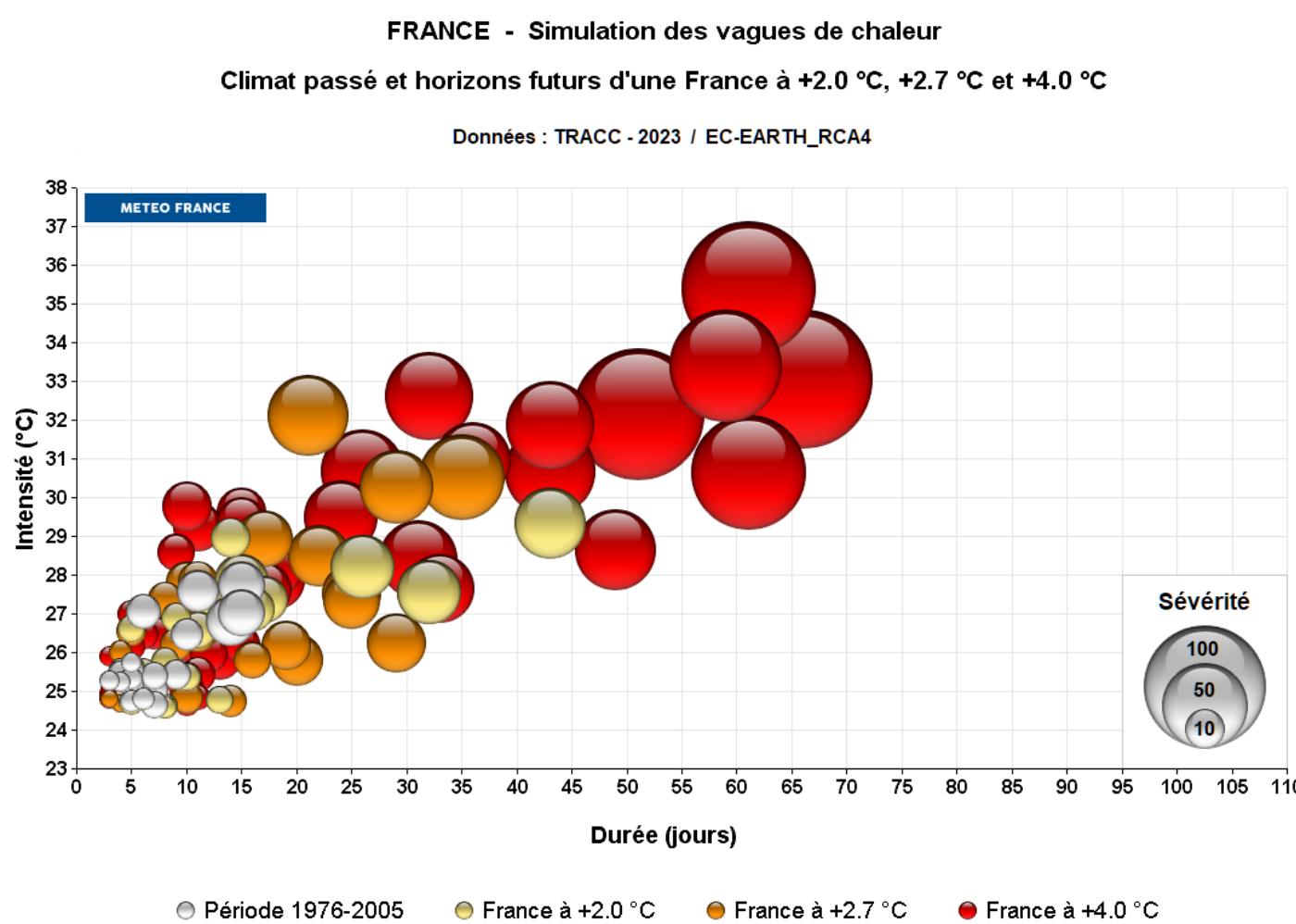
**Véronique Dufour, Ville & Aménagement Durable**

- Les axes « formation » du programme

**Nicolas Guignard, EnvirobatBDM**

- Questions et échanges

Les vagues de chaleur seront **plus fréquentes, plus longues, plus intenses et plus sévères.**



## Accompagner 50 opérations

Sélectionner 50 bâtiments existants, les aider à mettre en œuvre un plan d'adaptation ambitieux

## Suivre, évaluer les projets

Suivre et évaluer les plans d'adaptation mis en œuvre, selon différents axes (confort, impact carbone et énergétique, analyse économique)

## Capitaliser les résultats

Evaluer les dispositifs déployés, croiser les retours d'expériences des opérations, en tirer des enseignements opérationnels

## Les 4 régions concernées :

PACA, OCCITANIE, AUVERGNE-RHONE-ALPES, NOUVELLE-AQUITAINE

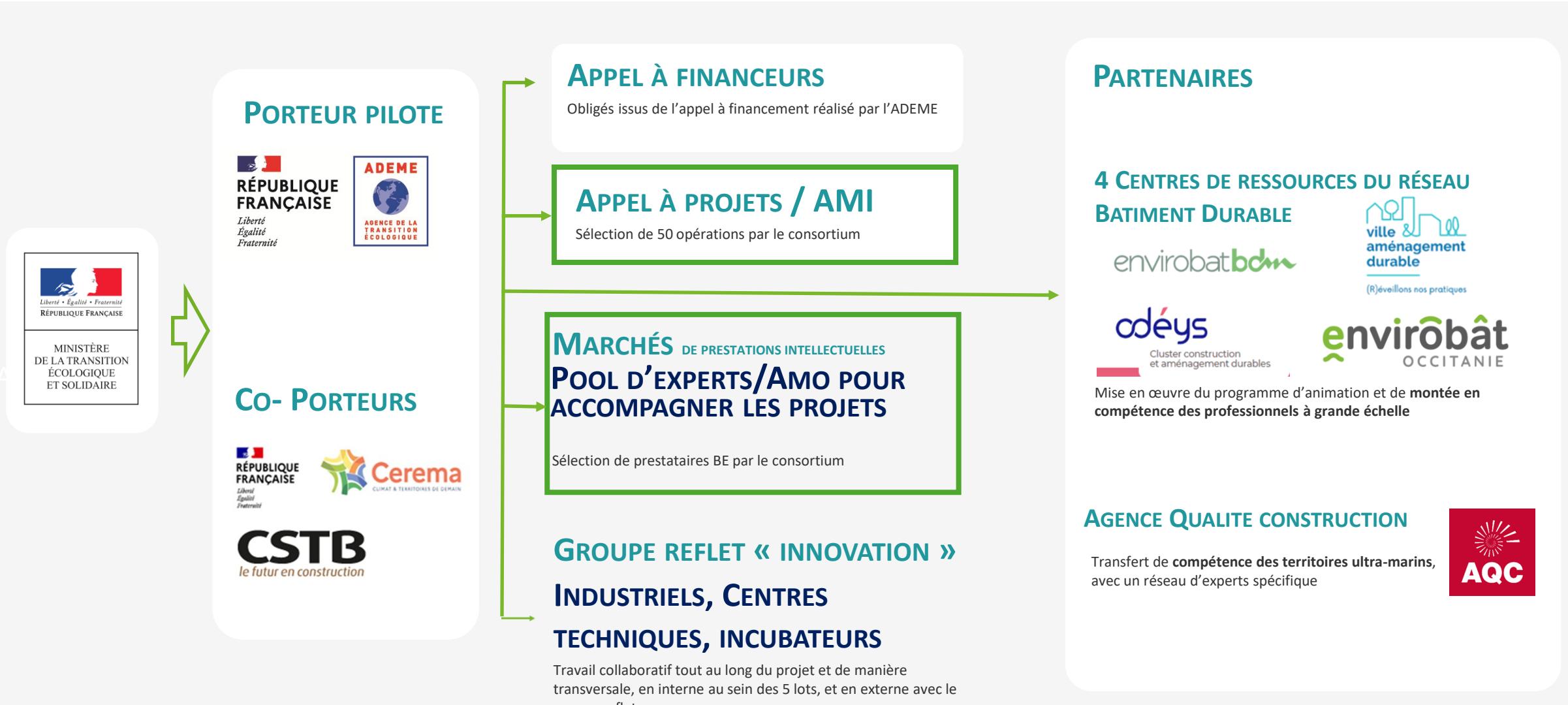
De septembre 2025 au 31 décembre 2029

## Animer, sensibiliser et former les acteurs du bâtiment

Faire connaître le projet aux réseaux d'acteurs publics et privés, partager les ressources et résultats, former des professionnels

## Objectif ambitieux :

- 500 collectivités
- 3 000 acteurs du bâtiment / de l'immobilier, de l'aménagement...
- 300 prescripteurs « architectes, bureaux d'études... » formés



# AMI « sélection des projets »

## CIBLE

- Bâtiments existants
- Périodes de surchauffes vécues et/ou caractérisées
- Maîtres d'ouvrages qui souhaitent mettre en œuvre des travaux (architecturales, paysagères, techniques, organisationnelles)

## POURQUOI CANDIDATER ?

- Participer à un programme scientifique d'envergure nationale
- Bénéficier d'un accompagnement technico-socio-économique : AMO (100 % CEE)
- Bénéficier d'aide aux travaux spécifiques CEE

## PRIORITE

- Enseignement et petite enfance (crèches, écoles, etc.),
- Secteur médico-social (hors hôpitaux) et sanitaire (EHPAD, handicap, etc.),
- Logement collectif occupé notamment par des ménages vulnérables,
- Bureaux.

## AMI EN 2 TEMPS

**Première date limite de candidature le 16 février 2026,  
(2<sup>ième</sup> session en 2027)**

# AMI « sélection des projets »

## ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-SOCIO-ÉCONOMIQUE (AMO) / ANALYSE DES RÉSULTATS

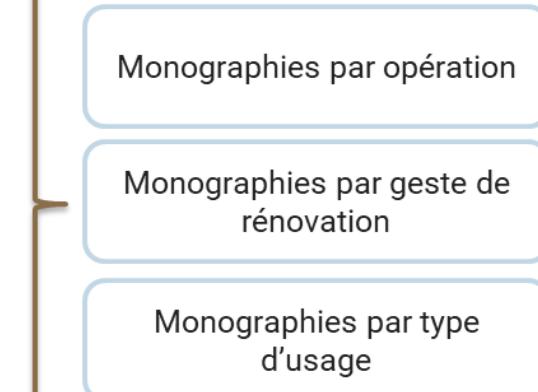
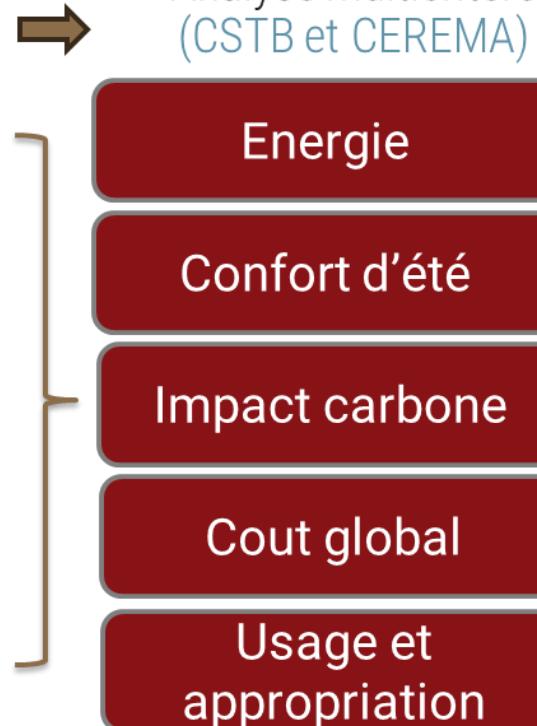
Sélection des 50 sites et AMO (ADEME)

Collecte données (AMO)

Analyse multicritère (CSTB et CEREMA)

Production livrables (REX) (CSTB et CEREMA)

Communication résultats (ADEME et Centres de ressources)

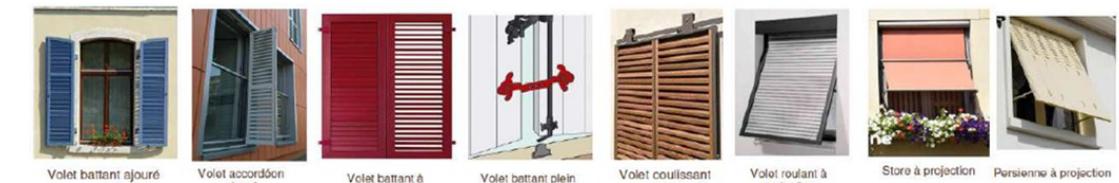


## AIDE POTENTIELLE AUX TRAVAUX

Aide de 10% du coût de travaux éligibles (hors travaux faisant l'objet de fiches CEE standardisées) et efficaces.

### ***Exemple de postes de travaux (non exhaustif) :***

- Occultations extérieures,
- Vitrages innovants, fenêtres intelligentes,
- Brasseurs d'air,
- Renforcement de l'inertie à l'intérieur du bâtiment,
- Ventilation naturelle pilotée,
- Rafraîchissement adiabatique, puits climatiques ou hydrauliques, etc.



# AMI : typologie des projets attendus

## CAS 1 : BÂTIMENT EN PROGRAMMATION DE RÉNOVATION

### Prioritaire

La mise en œuvre de solutions spécifiques d'adaptation aux fortes chaleurs apparaît nécessaire, mais n'est pas nécessairement intégrée,

Le maître d'ouvrage dispose d'un calendrier prévisionnel d'études et de travaux,

Les partenaires d'ingénierie ou de maîtrise d'œuvre peuvent être connus ou sont en phase de sélection.

Avancement des études : APS validé à l'automne 2026

## CAS 2 : BÂTIMENTS NÉCESSITANT DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

### Prioritaire

Bâtiment récent nécessitant des travaux ponctuels complémentaires pour corriger des situations d'inconfort,

Exemple : les maîtres d'ouvrage qui lancent des plans de travaux « monogestes » avec un fort potentiel de duplication,

Les maîtres d'ouvrage disposant d'une capacité de prescription interne (maîtrise d'œuvre) est un « plus » pour la candidature.

## CAS 3: BÂTIMENTS EN PHASE PROJET DE RÉNOVATION

Le projet prévoit des travaux ambitieux sur le traitement des surchauffes combinant des travaux d'isolation, d'installation de protections solaires efficaces, de brasseurs d'air, d'équipements performants de froid...

**Les cas 3 pourront bénéficier uniquement des dispositifs d'évaluation.**

## CALENDRIER : LES CONTRAINTES D'AVANCEMENT DES PROJETS



# AMI « sélection des projets »

## CRITERES DE SELECTION

- La motivation et l'intérêt du candidat
- La reproductibilité du projet
- **La capacité d'implication des usagers**
- La documentation disponible sur des épisodes de surchauffe vécus dans le bâtiment
- La documentation disponible sur l'état du bâtiment
- **Le calendrier du projet** : entre la programmation et la phase faisabilité / Validation APS à horizon de l'automne 2026 (CAS 1)
- La capacité et volonté des candidats à mettre en œuvre des **mesures/travaux** d'adaptation dans un **calendrier compatible avec celui du programme**
- **L'engagement du candidat à tout mettre en œuvre pour permettre aux AMO de réaliser leurs missions.**

## COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre d'engagement,
- Un questionnaire sur leur patrimoine et les caractéristiques du(des) bâtiment(s) proposé(s) à l'AMI,
- Une présentation au format ppt permettant de mieux appréhender le contexte de l'opération (limitée à 10 planches).
- Une Attestation de santé financière (à remplir uniquement pour les entreprises).



Comprendre, s'inspirer, agir

CONSEILS AIDES FINANCIÈRES ÉVÉNEMENTS FORMATIONS

[Accueil](#) > [Entreprises](#) > [Aides financières](#) > [Toutes les aides financières](#) > Programme CEE Adapt Bâti Confort – Ap...[Voir toutes les aides financières](#) Collectivité / Administration, Association, Entreprise

## Programme CEE Adapt Bâti Confort – Appel à manifestation d'intérêt – Sélection de 50 opérations

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet la sélection de bâtiments existants dans lesquels des périodes de surchauffe importantes ont déjà été vécues, et sur lesquels les maîtres d'ouvrage souhaitent être accompagnés et bénéficier d'aides pour mettre en œuvre des actions d'adaptation.



CONNECTEZ-VOUS POUR DÉPOSER UN DOSSIER

## DÉPÔT DES DOSSIERS

 <https://agirpourlatransition.ademe.fr/><https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/programme-cee-adapt-bati-confort-appel-manifestation-dinteret-selection-de-50-operations>

## INFORMATIONS A SAISIR

- Les informations de sa structure + contacts
- Les informations de description du projet (résumé en quelques lignes)
- Le coût total du projet (donnée indicative, pas déterminant à ce stade)
- Le montant d'aide souhaité (donnée indicative, pas déterminant à ce stade)
- Les 4 documents demandés

# AMI « sélection des projets »

## MODALITES ET CALENDRIER

### Aide et informations complémentaires :

Hakim HAMADOU [hakim.hamadou@ademe.fr](mailto:hakim.hamadou@ademe.fr)

Cédric LENTILLON [cedric.lentillon@cerema.fr](mailto:cedric.lentillon@cerema.fr)

Letizia ROCCAMENA [letizia.roccamena@cstb.fr](mailto:letizia.roccamena@cstb.fr)

lancement de la phase dépôt des candidatures  
**Décembre 2025**

Dates butoir de dépôt des candidatures : **16/02/2026**

Auditions de sélection des candidatures (visioconférence d'1h)  
**Mi-mars à fin mars 2026**

Annonce des résultats de la première session  
**Avril 2026**

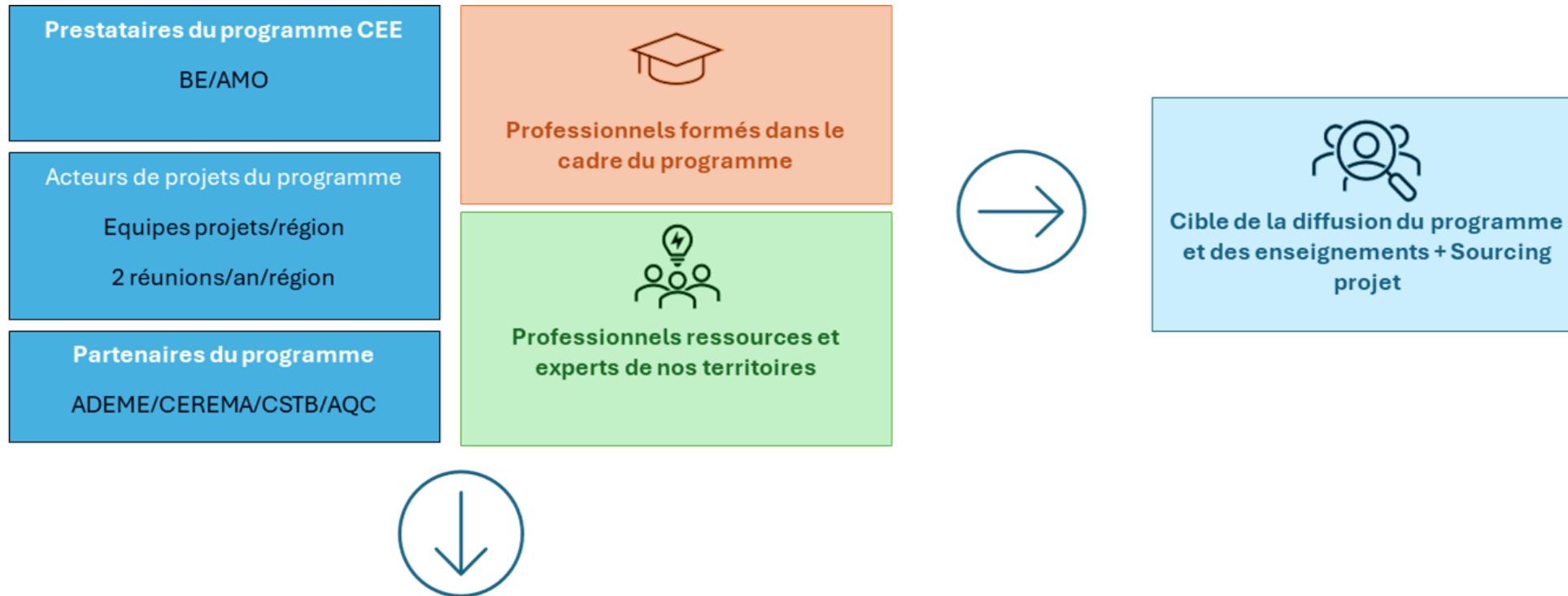
Démarrage de l'accompagnement AMO pour les  
dossiers retenus  
**Mai 2026**

**UNE ACTION TERRITORIALE, DANS LES 4 RÉGIONS, A L'INTENTION DES  
PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT**

- Communication sur le dispositif : Webinaire / mailing /RS / site / Groupe de travail
- Animation et suivi de projets : Mobilisation des acteurs des projets, suivi, évènements
- Participation à la capitalisation et livrables : Enseignement, REX
- Information et formation des MOE / MOA
- Réalisation d'un benchmark des ressources existantes et digitalisation
- Transfert d'expériences des territoires ultra-marins



# Rôle des centres de ressources



Une animation des acteurs à l'échelle régionale, interrégionale et nationale

Montée en compétence collective mobilisant l'ensemble de ce panel d'acteur

Lien entre le programme, l'animation du panel d'acteurs, la coordination avec les autres dispositifs et la veille réalisée en continue sur le sujet à par nos structures.

# Les actions du premier trimestre 2026

- Digitalisation du benchmark (organisation et accès à la ressource)
- Evènement de lancement dans chaque région (date prév. mai 2026)
- Sélection d'experts ultra-marins
- Formations

## Premier semestre 2026

- Présentation du programme
- Présentation des premiers projets retenus
- Présentation des animations/formations 2026

**Objectif :** faire connaître le programme, échange expert pour nourrir les réflexions, trouver de nouveaux projets, partager les bonnes pratiques, les questionnements pour la montée en compétences, cartographie des initiatives (programmes, recherche, études etc.), témoignages des MOA engagés dans le projet (problématique, enjeux), présenter des Rex de nos régions

## Formation à destination des décideurs et maîtres d'ouvrage.

- 1 jour
- Public cible : maîtres d'ouvrage
- Tarif et déroulé pédagogique communs aux 4 régions avec des intervenants propres aux territoires et des REX locaux.
- Mallette pédagogique ADEME

**Une formation pour partager un langage commun, comprendre les enjeux et les responsabilités de chacun des acteurs et savoir comment conduire un projet dans une optique d'adaptation :**

- Permettre aux donneurs d'ordre publics et privés de disposer d'une méthodologie pour mener des projets sur le confort d'été
- Comprendre les enjeux de l'adaptation des bâtiments pour un confort thermique d'été,
- Maîtriser les étapes clés d'un projet
- Prendre des décisions éclairées pour initier, piloter ou encadrer efficacement un projet



### Les dates et lieux de formation :

- 25 mars à Lyon
- 19 ou 27 mars à Marseille
- 31 mars à Bordeaux et option en juin également (lieu à définir)
- 2 avril à Toulouse et le 18 juin à Montpellier